



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, 15 février 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
2^{ème} année
(1^{er} décembre 2019 – 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, le groupe a tenu une séance plénière le 3 septembre 2020.

Lors de cette séance, les membres ont examiné les sujets suivants :

- Information de la situation de l'apprentissage à Genève et plan de soutien aux entreprises formatrices, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19;
- Modalités de la rentrée différée au 30 novembre : point de situation des jeunes suivis par CAP Formations;
- Présentation des indicateurs du décrochage scolaire édition 2020;
- Point de situation sur la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) et rentrée 2020,
- Echange sur les effets Covid-19 et impacts de la crise sanitaire sur les jeunes en risque ou en rupture de formation.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et de la direction du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la publication de la troisième édition des indicateurs du décrochage de la formation à Genève par le SRED.
<https://www.ge.ch/dossier/indicateurs-du-decrochage-formation>.

Le groupe de concertation EQIP FO18, espace de dialogue et de concertation entre les dispositifs de prise en charge des jeunes en rupture de formation, le DIP et CAP Formations, s'est réuni à 8 reprises pendant la période susmentionnée. Malgré un ralentissement durant la période de semi-confinement, le groupe a poursuivi ses travaux autour des principaux éléments suivants :

- Cadre de collaboration entre les dispositifs de prise en charge des jeunes, le DIP et CAP Formations;
- Rapport intermédiaire du Laboratoire Accrochage scolaire et Alliances éducatives (LAsALé) de la Haute Ecole Pédagogique Vaud sur la phase pilote, analyses des remontées du groupe terrain composé des structures participantes, analyse des recommandations;
- Finalisation du référentiel-qualité de la formation pré-qualifiante et des modalités de sa mise en application;

- Cartographie des dispositifs et partage des données opérationnelles entre les institutions et le DIP;
- Point de situation sur le front de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans dans le contexte du Covid-19;
- Projet d'un organe paritaire de gestion du processus qualité dans le domaine préqualifiant et proposition de statuts.

Le mandat du groupe de concertation EQIP FO18 arrivera à son terme au premier semestre 2021. Les échanges et coordination se poursuivront notamment au sein de l'association paritaire en cours de constitution, ainsi qu'au sein de la commission EQIP.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 12'212.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président du groupe